

Contribution à l'enquête publique pour la construction d'une centrale hydroélectrique à Thyez

Le Syndicat National des Guides Professionnels Canoë-Kayak et Disciplines Associées (SNGP-CKDA) apporte les observations suivantes à l'enquête publique concernant l'aménagement hydroélectrique du seuil de l'Arve au niveau de Thyez et de Scionzier.

Un rappel

Nos pratiques sont douces, mues à la seule force humaine, elles ne prélèvent ni eau, ni animaux aquatiques ou végétaux de la rivière ou des berges.

La situation des cours d'eau français

Dans les cent cinquante dernières années le nombre de rivières et de fleuves barrées, détournées avec des régimes artificialisés n'ont cessé d'augmenter. A ce jour il ne reste pratiquement aucune rivière libre de tout aménagement, prélèvement ou autres nuisances sur tout le territoire national. En France métropolitaine, on dénombre environ 2 300 installations hydroélectriques, de tailles et de puissances très diverses, dont 433 sont exploitées par EDF.

Les cours d'eau en France ont été très fortement équipés en matière d'hydroélectricité (la France est le 2^{ème} producteur en Europe après la Norvège). Aujourd'hui si les rivières et les fleuves supportent de lourds aménagements hydroélectriques ils portent aussi beaucoup d'autres charges (prélèvement pour l'irrigation, l'industrie et l'eau potable, accueil des eaux usées, de l'industrie chimique, des pesticides et autres engrais agricoles, ...). En 2015, 62 % des cours d'eau français présentaient « un bon état chimique » et 45 % étaient en « bon état écologique ». L'Arve est touchée par des polluants d'origine industrielle (provenant notamment de l'industrie du décolletage) et domestique. Une amélioration a été obtenue par la création et la modernisation de stations d'épuration mais le taux d'azote et de certains métaux, notamment du nickel, reste trop élevé.

La transition écologique

9 objectifs sont inscrits dans le code de l'environnement :

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre
2. Réduire la consommation énergétique
3. Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles
4. Augmenter la part des énergies renouvelables dans notre consommation énergétique
5. Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité
6. Réduire la mortalité due à la pollution atmosphérique
7. Disposer d'un parc immobilier aux normes BBC (bâtiment basse consommation) ou assimilées

8. Obtenir l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer
9. Augmenter la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération véhiculée par les réseaux

Les microcentrales rentrent dans l'objectif 4. On peut observer que dans ces 9 mesures l'écologie n'est jamais citée. La transition écologique est de fait une « transition énergétique ».

La part de l'énergie hydraulique en France

Le parc hydroélectrique français produit environ 2% de toutes les énergies confondues. Sur ces 2% la part des 1700 microcentrales privées est de 0,2%. Un accroissement de 50% de ce parc, tel qu'il est malheureusement préconisé par les pouvoirs publics, représenterait 0,1% de notre approvisionnement énergétique !

Les autres énergies renouvelables, vent et solaire

Bien que la ressource en eau ait été régulièrement déclarée par tous les gouvernements comme un enjeu majeur et que l'amélioration de la qualité des eaux passe par la reconquête de la continuité écologique des rivières, il est tout à fait contradictoire que l'on développe la petite hydraulique qui ne peut qu'aggraver la santé des cours d'eau.

Cette décision n'a d'autant pas de sens puisque des programmes de développement des autres énergies renouvelables sont en cours. La part de l'énergie éolienne ne cesse de croître, elle est déjà supérieure à la petite hydraulique. En Allemagne cette énergie est de plus de 20% alors que l'hydraulique ne vaut plus que 3,5%. A cette énergie du vent se rajoute les parcs photovoltaïques dont un grand nombre sont en construction.

Dans ces conditions pourquoi accroître la petite hydraulique avec son cortège de nuisances écologiques et paysagères ?!

Des incitations financières

L'Etat dans le cadre d'une politique visant à mettre en œuvre la transition écologique encourage les énergies renouvelables en offrant un prix de rachat garanti du kilowatt heure. Ce prix fort de l'électricité crée un « effet d'aubaine » de court terme sans oublier que ce tarif n'intègre pas le coût écologique.

Le tourisme

Le tourisme en France est une priorité nationale et ce n'est pas pour rien que la France est la première destination au monde.

Depuis quelques années un nouveau tourisme « l'itinérance » qui se pratique à pied, à vélo ou au fil de l'eau fait l'objet d'un réel engouement. Ce déplacement est revenu à la mode dans le cadre d'une alternative au tourisme de masse accusé de nombreux maux. C'est ainsi qu'une partie des vacanciers s'en détournent à la recherche d'un

tourisme plus authentique, souvent plus lent dans la lignée des voyageurs comme Stevenson (voyage avec un âne dans les cévennes).

Ainsi de grands itinéraires pédestres ont retrouvé vie, les chemins de Compostelle en sont un bel exemple mais bien d'autres existent avec des itinéraires culturels, historiques et d'arts de toutes sortes. On trouve des itinéraires en vélos dans toute l'Europe.

Avant la révolution industrielle (apparition du transport ferroviaire et routier) les marchandises étaient principalement acheminées par les fleuves, les grandes rivières et les canaux car une embarcation avait des capacités de chargement bien supérieure au transport terrestre. On trouve à ce sujet une littérature abondante sur la batellerie.

Aujourd'hui il existe de la navigation en péniche sur les canaux de Bourgogne, de Briare, de la Saône au Rhin ou encore des canaux du nord (ils en existent bien d'autres).

Plus proche de nos pratiques le fleuve Loire est emblématique d'un renouveau de l'itinérance canoë (plus de 900 kms) et des navigateurs se lancent à la redécouverte des cours d'eau français. Malheureusement ils se heurtent à pas mal d'endroit aux grands ouvrages hydroélectriques. Le franchissement de ces ouvrages est si compliqué que c'est un frein majeur à l'itinérance.

L'Arve avec 55 kms en France et 25 kms en Suisse offre la possibilité de faire une belle descente itinérante sur plusieurs jours. Ce genre de voyage peut se marier avec des excursions à pied ou à vélo bref tout est à faire, à inventer sans oublier que les nouveaux vêtements adaptés à l'eau autorisent désormais la navigation dans de bonnes conditions de confort même en saison froide.

Il est difficile de prédire l'avenir mais nous ne voudrions pas que toutes ces possibilités de développement d'un tourisme de nature soient entravées, empêchées par des aménagements incompatibles avec ces nouvelles approches.

Notre position, un moratoire

Il nous semble qu'au regard des enjeux environnementaux actuels (voir bilan du GIEC) il est grand temps de faire une pause, un moratoire, un arrêt de tous les nouveaux projets dans les cours d'eau. Nous souhaitons qu'une vraie politique d'amélioration de la qualité de l'eau soit engagée en optimisant les équipements existants et en conduisant des actions contribuant à la continuité écologique et sédimentaire.

Notre proposition pour le seuil sur l'Arve

Dans le cadre de la transition écologique, il nous semble nécessaire que l'écologie prenne le pas sur la production d'électricité (dont la part finale dans le mix

énergétique restera anecdotique). La bonne santé d'un cours d'eau c'est la liberté d'écoulement des sédiments, la libre circulation de la vie aquatique et la restitution d'un lit naturel non chenalisé.

Si la commune de Theyez maintenait ce projet nous demandons qu'au regard des enjeux des loisirs nautiques soit installée une passe à bateaux (raft, canoë, kayak, paddle, ...) en rive droite afin d'éloigner les navigateurs, nageurs et autres coureurs de rivières des dangers de la prise d'eau de l'ouvrage en rive gauche. La passe devra être suffisamment large pour le passage de rafts (il existe de nombreuses glissières en France et une littérature technique sur ce sujet existe). Il serait bienvenu de prévoir un chemin longeant cette passe notamment pour les nageurs en eau-vive.

Contribuer à un nouveau tourisme plus doux, moins consommateur d'énergie, nous semble être un bel objectif dans le cadre de la transition écologique de ce 21^{ème} siècle. Un aménagement allant dans ce sens pourrait être mis en œuvre sur ce site. Trop de cours d'eau ont été perdus et sont devenus impraticables.

Nous faisons appel à tous ceux qui sont en responsabilité de voter dans le sens d'un projet prenant en compte les différents usages présents sans oblitérer l'avenir.

Bien cordialement